

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-huit juin, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle polyvalente de la commune.

M. Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude, ouvre la séance à 20H et souhaite la bienvenue aux conseillers présents et aux personnes présentes dans le public.

En l'absence de Katia Bancharel, il est procédé à la désignation du secrétaire de la séance, est ainsi nommée Valérie GAUZY.

Présents : Chapaveire André, Chareyron Roland, Cuellar Rachel, Garnier Mathieu, Gauzy Valérie, Hostal Josiane, Lamat Franck, Mosnier Nicolas, Pauc Gilles, Philis Pierre, Salat Dufal Françoise, Tixier Olivier et Vidal Christine.

Absents : Katia Bancharel a donné pouvoir à Roland Chareyron.

Présence de Marina Pereira Rebelo, rédacteur territorial.

M. Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude, demande l'approbation du procès-verbal du conseil du 21 juillet 2020, ce vote a lieu à main levée. Il est approuvé par l'unanimité des membres présents.

M. Le Maire propose que chaque vote soit effectué à main levée, l'unanimité des membres présents approuve la proposition.

M. Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude, rappelle l'ordre du jour. Il rappelle que le vote du budget doit être fait avant le 31 juillet 2020.

1^{er} point : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au comité de pilotage du PLUi

1- Contexte

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1^{er} du Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-1 et L.153-8 et suivants,

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové (ALUR),

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de communes en date du 17 juillet 2015, qui intègre la compétence « élaboration et mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »,

Vu la réunion de la Conférence Intercommunale le 6 juin 2017 de la CCBSA pré existante,

Vu la délibération en date du 11 juillet 2017 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne pré existante prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'intégralité du territoire communautaire et définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 7 janvier 2019 arrêtant les modalités de collaboration avec les communes membres.

Le 11 juillet 2017 le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne pré existante a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'intégralité du territoire communautaire et a défini les objectifs et les modalités de la concertation. Le PLUI aura pour ambition de traduire un véritable projet de territoire pour les dix à quinze prochaines années. Il se substituera aux documents d'urbanisme communaux (PLU et carte communale) et permettra en tant que seul document opposable aux tiers de revêtir une dimension stratégique majeure pour la cohérence de l'action territoriale.

La Loi pour l'Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové dite Loi ALUR, du 24 mars 2014 prévoit que le PLUI est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de l'EPCI en collaboration avec les communes membres.

Le 6 juin 2017, la Conférence Intercommunale de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne pré existante composée des Maires ou de leur représentant, a examiné et validé à l'unanimité les modalités de mise en œuvre de la collaboration.

Le 7 janvier 2019, le Conseil Communautaire a arrêté les modalités de collaboration.

Les instances de gouvernance spécifiques au projet de PLUI se composent de la Conférence Intercommunale, d'un Comité de Pilotage (COPIL), d'un Comité Technique (COTECH) et de groupes de travail. Le Conseil Communautaire, l'Exécutif, le Bureau et les Commissions interviendront dans le cadre de leurs prérogatives habituelles dans la procédure d'élaboration du PLUI.

Le COPIL, instance d'orientation et de coordination, sera composé d'un représentant par commune. Chaque commune doit délibérer afin de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au COPIL. Ces représentants sont des membres du Conseil Municipal de la commune sans pour autant être obligatoirement le Maire ou un Conseiller Communautaire.

Le COPIL, présidé par le Vice-président à l'urbanisme de la Communauté de communes de Brioude Sud Auvergne aura pour mission de définir la stratégie, les objectifs et les orientations du PLUI, d'impulser la dynamique, de valider les étapes majeures de la procédure, d'assurer la communication et les échanges avec la Conférence Intercommunale, les Commissions, l'Exécutif, le Bureau et le Conseil Communautaire et de missionner le COTECH. Il se réunira à chaque grande étape du projet.

2- Proposition

DESIGNER parmi les membres du Conseil Municipal :

- Mathieu GARNIER délégué titulaire
- Olivier TIXIER délégué suppléant

pour siéger au COPIL du PLUI de la Communauté de communes Brioude Sud Auvergne.

Il est donc procédé au vote : Propositions approuvées à main levée par l'ensemble des membres.

Roland Chareyron laisse la parole à Christine Vidal, adjointe aux finances, pour présenter le budget.

2^{ème} point : Vote des taux d'imposition

M. Chareyron précise qu'il y a des bases d'imposition fixées par l'Etat que l'on ne peut pas changer. Le Conseil Municipal peut uniquement modifier les taux applicables à la base.

Proposition : maintien en 2020 des taux de 2019

Il est donc procédé au vote : Proposition approuvée à main levée par l'ensemble des membres.

3^{ème} point : Amortissement des immobilisations 2020

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause.

L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ces opérations sont non obligatoires pour les communes de – 3500 habitants sur le budget investissement de la commune sauf pour l'éclairage, les logiciels, licences, et les subventions versées par la collectivité

En revanche ces écritures sont obligatoires sur le budget investissement de l'assainissement sur toutes les dépenses et également sur les recettes concernant les subventions perçues par la collectivité.

Un tableau d'amortissement est établi, il sert à déterminer le montant des dotations à inscrire chaque année au budget.

La procédure d'amortissement est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite l'inscription au budget primitif :

- d'une dépense de fonctionnement au chapitre 042, compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » (aux subdivisions concernées)
- d'une recette, d'un même montant, en recette d'investissement, au chapitre 040, compte 28 « amortissement des immobilisations » (aux subdivisions concernées)

La durée d'amortissement est fixée par l'assemblée délibérante par bien ou par catégorie de biens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M 14 ;

3- Proposition

FIXER la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans ci-dessous :

AMORTISSEMENTS BUDGET COMMUNE 2020						
DEPENSES REALISEES EN 2019						
COMPTE	DATE ACQUISITION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR DU BIEN	DUREE D AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT 2020
204172	31/12/2019	526	Participation extension BT POUGHON	580,00 €	5	116,00 €
				580,00 €		116,00 €
RECETTES REALISEES EN 2019						
COMPTE	DATE ACQUISITION	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR DU BIEN	DUREE D AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT 2020
1318	31/12/2019	526	Remboursement extension BT POUGHON	580,00 €	5	116,00 €
				580,00 €		116,00 €

NOUVEAUX AMORTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT 2020					
COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	VALEUR DU BIEN	DUREE D AMORTISSEMENT	AMORTISSEMENT 2020
DEPENSES REALISEES EN 2019					
213	2038 2039 2046	TRAVAUX POSTES DE RELEVEMENT	314 371,36 €	15	20 958,09 €
RECETTES REALISEES EN 2019					
213	2038	SUBVENTION POSTES DE RELEVEMENT DEPARTEMENT	29 794,00 €	15	1 986,27 €
131	2039	SUBVENTION POSTES DE RELEVEMENT AGENCE DE L'EAU	130 662,82 €	15	8 710,85 €

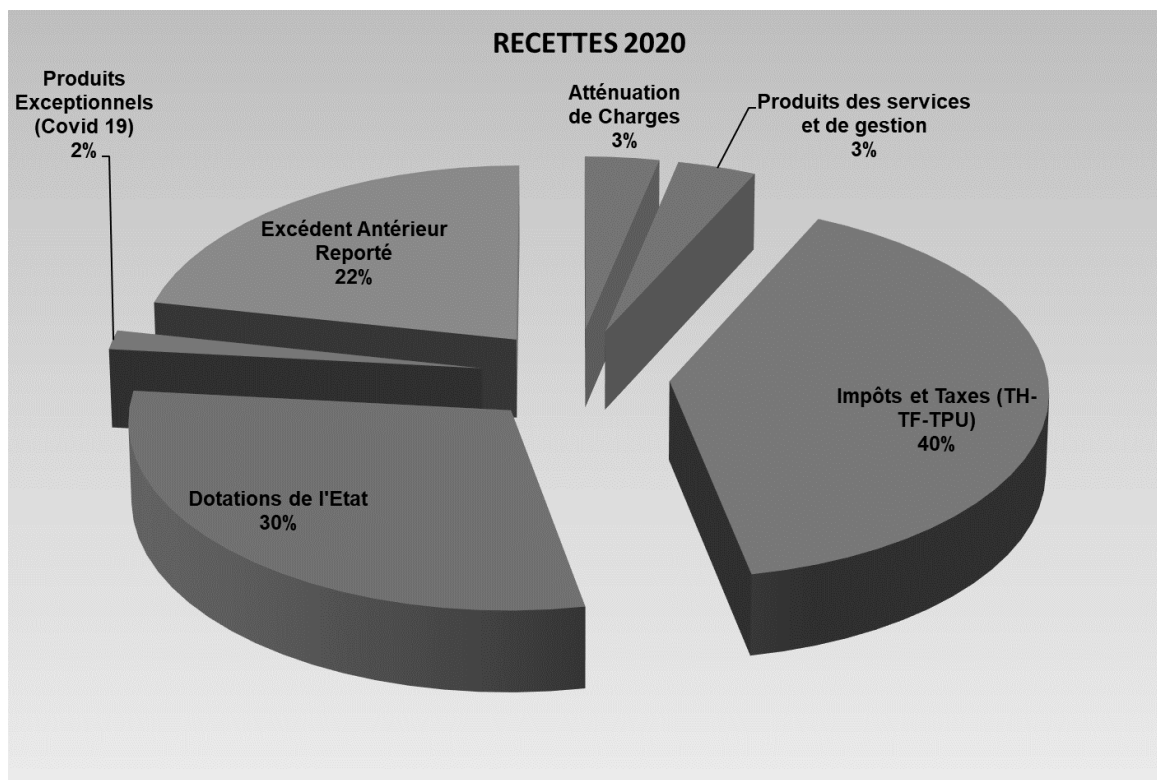
Il est donc procédé au vote : Proposition approuvée à main levée par l'ensemble des membres.

Christine VIDAL présente les résultats des comptes administratifs de la commune 2019 et du budget assainissement 2019 puis présente les propositions budgétaires 2020.

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2019						
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats de l'exercice Antérieur		220 747,44		360 387,83		581 135,27
Opérations de l'exercice	630 173,75	873 606,96	633 040,01	337 397,09	1 263 213,76	1 211 004,05
Résultats de l'exercice		243 433,21	295 642,92		295 642,92	243 433,21
Totaux de l'exercice avec résultat antérieur	630 173,75	1 094 354,40	633 040,01	697 784,92	1 263 213,76	1 792 139,32
Résultats de clôture		464 180,65		64 744,91		528 925,56
Restes à réaliser			509 930,00	203 190,00	509 930,00	203 190,00
Totaux Cumulés		464 180,65	509 930,00	267 934,91	509 930,00	732 115,56
Résultats Définitifs		464 180,65	241 995,09			222 185,56

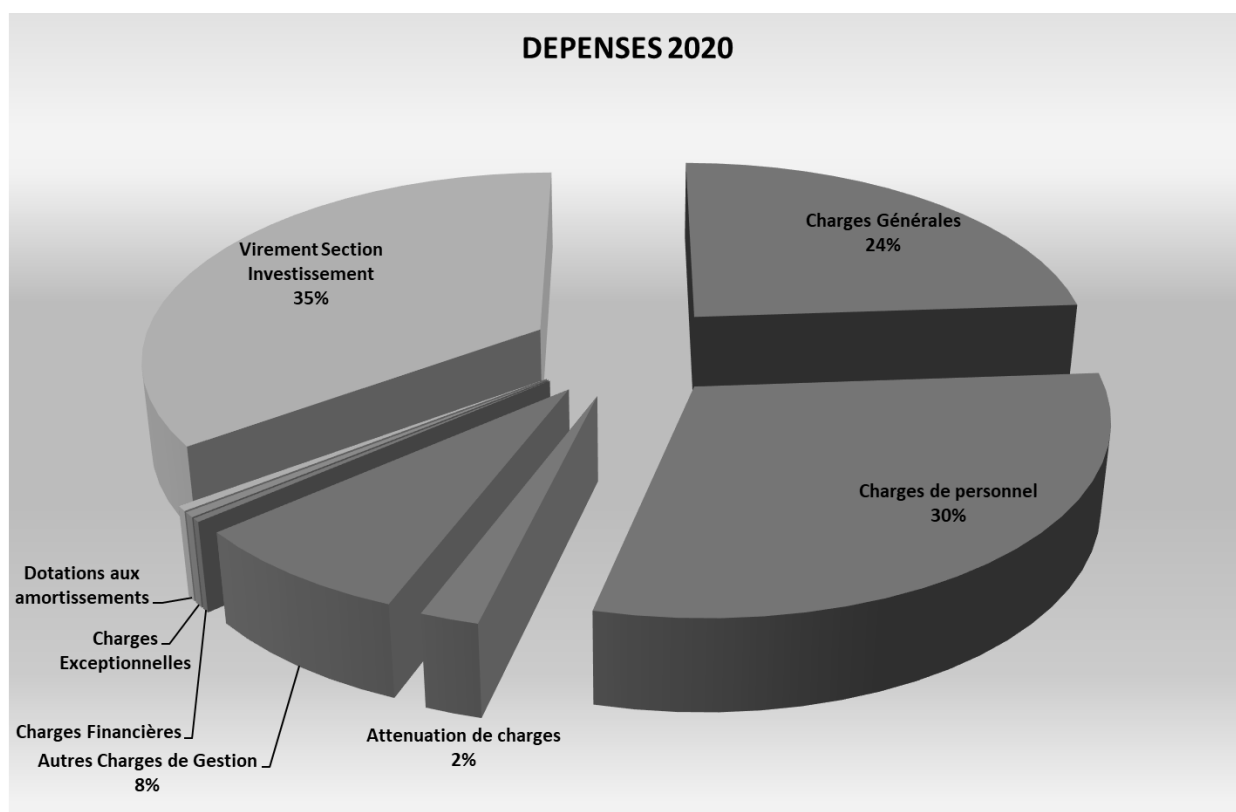
PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2020 - FONCTIONNEMENT

RECETTES 2020			2019
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISATIONS
013	Atténuation de Charges	34 405.00	23 479.98
70	Produits des services	30 610.00	42 221.35
73	Impôts et Taxes	409 273.00	404 690.67
74	Dotations et Subventions	304 595.23	321 132.25
75	Autres Produits de Gestion	6 000.00	11 678.04
77	Produits Exceptionnels	16 931.21	5 204.20
	SOUS TOTAL RECETTES	801 814.44	808 406.49
002	Excédent Antérieur Reporté	222 185.56	220 747.44
042	Transfert entre sections	0.00	62 800.47
	TOTAL RECETTES	1 024 000.00	1 091 954.40



PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2020 - FONCTIONNEMENT

DEPENSES 2020			2019
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISATIONS
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	244 648.00	273 177.91
60	Achats et Variation de Stocks	84 000.00	107 398.71
61	Services Extérieurs	54 000.00	33 615.91
62	Autres Services Extérieurs	103 448.00	129 178.29
63	Impôts Fonciers et Taxes	3 200.00	2 985.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	306 000.00	274 031.14
62	Autres personnels extérieurs	6 000.00	3 339.72
63	Impôts et Taxes CNFPT et CDG	5 000.00	4 154.05
64	Charges de Personnel	295 000.00	266 537.37
014	ATTENUATION DE CHARGES	20 612.00	156.00
7489	Reversement Restitution Autres Attributions	20 612.00	156.00
65	Autres Charges de Gestion	80 702.50	53 305.24
66	Charges Financières	3 240.00	3 649.98
67	Charges Exceptionnelles	4 407.50	490.83
	SOUS TOTAL DEPENSES	659 610.00	604 811.10
042	TRANSFERT DE SECTIONS	4 390.00	25 362.65
675	Valeur nette comptable	0.00	21 090.77
68	Dotations aux amortissements	4 390.00	4 271.88
023	Virement Section Investissement	360 000.00	0.00
	TOTAL DEPENSES	1 024 000.00	630 173.75



Pour la subvention versée par la région : Françoise Salat Dufal demande comment on justifie auprès du trésorier cette recette si on n'a pas de justificatif ?

Christine Vidal : lui indique qu'on a fait demande d'explications à la Région mais que l'on n'a rien reçu à ce jour.

Marina Pereira Rebelo précise que pour l'instant la trésorerie ne nous a pas demandé de justifier.

Roland Chareyron précise que compte tenu du contexte on a prévu un peu plus large pour les subventions aux associations. Pour l'informatisation de l'Ecole on va redéposer un dossier de subvention mais même si on n'a pas cette aide, on financera quand même les projets urgents.

Nicolas Mosnier : Demande ensuite comment les dépenses non utilisées se répercuteront ?

Christine Vidal lui précise que si les dépenses sont dans le même chapitre, elles se compensent. En revanche, si les dépenses sont dans 2 chapitres différents, il faut faire ce que l'on appelle une décision modificative qui fera l'objet d'une délibération. Si tout n'est pas dépensé, on aura un excédent supplémentaire quand on établira le budget de l'année.

Proposition d'investissements de la Commune :

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2020 - INVESTISSEMENT			
RECETTES 2020			2019
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISE
0031	Abords Eglise	125 000.00	0.00
0032	Aménagement Ecole	7 000.00	0.00
0035	Pont de la Léproserie	117 850.00	49 004.98
201801	Restructuration Cimetière	46 800.00	0.00
201802	Aménagement Eco Quartier	14 180.00	0.00
201901	Création Espace Archéologique	6 000.00	0.00
201902	Local Associations	30 000.00	0.00
13	SUBVENTION D INVESTISSEMENT		580.00
10	DOTATIONS ET FONDS DIVERS	333 708.09	262 449.46
10222	FCTVA	91 713.00	28 520.00
10226	Taxe d'aménagement		4 217.29
1068	Excédent de Fonctionnement	241 995.09	229 712.17
TOTAL RECETTES REELLES		680 538.09	311 454.44
040	Transfert entre Sections	4 390.00	25 362.65
2182	Matériel de transport		21 090.77
28	Amortissements des Immobilisations	4 390.00	4 271.88
SOUS TOTAL RECETTES		684 928.09	336 817.09
21	Virement Section Fonctionnement	360 000.00	0.00
001	Excédent Antérieur Reporté	64 744.91	360 387.83
024	Produit de cession	1 000.00	0.00
TOTAL RECETTES		1 110 673.00	697 204.92

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2020 - INVESTISSEMENT

DEPENSES 2020				2019
PROGRAMME	compte	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISE
0014		BATIMENTS MAIRIE SALLE POLYVALENTE	5 000.00	0.00
		ACQUISITIONS DE MATERIEL	52 000.00	133 071.48
0018	21578	MATERIEL ET OUTILLAGE	6 000.00	3 000.00
	2182	MATERIEL DE TRANSPORT	40 000.00	124 800.00
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 000.00	0.00
	2184	MOBILIER	2 000.00	2 934.00
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	3 000.00	2 337.48
0023		VOIRIE RURALE	50 000.00	2 225.72
0029		AIRE DE JEUX	8 000.00	0.00
0031		ABORDS EGLISE	200 000.00	0.00
		AMENAGEMENT ECOLE	21 500.00	7 246.28
0032	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	1 500.00	0.00
	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	18 000.00	0.00
	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS	2 000.00	0.00
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		7 246.28
0035		PONT DE LA LEPROSERIE	42 330.00	240 660.18
201501		BATIMENT COMMUNE ASSOCIATION	10 000.00	0.00
		MAIRIE	2 000.00	390.29
20161	2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 000.00	0.00
	2184	MOBILIER		390.29
20171		RESTAURATION PETIT PATRIMOINE	0.00	1 440.34
	2313	CONSTRUCTIONS		1 440.34
20172		ACQUISITIONS DE TERRAINS	4 000.00	10 829.76
		CIMETIERE	35 100.00	64 876.00
20181	2031	FRAIS D ETUDE		3 348.00
	2313	CONSTRUCTIONS	35 100.00	61 528.00

20182		ECO QUARTIER	20 000.00	25 826.50
20191		CREATION ESPACE ARCHEOLOGIQUE	7 500.00	0.00
20192		LOCAL ASSOCIATIONS	1 500.00	31 122.71
20201		LES GRANDES	120 000.00	
20202		AVENUE DE VERSAILLES	5 000.00	
20203		VILLAGES	100 000.00	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000.00	580.00
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500.00	4 264.24
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	349 417.09	33 714.96
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 422.93	
	27638	Etablissements Publics Fonciers	27 422.93	
SOUS TOTAL DEPENSES			1 070 270.02	556 248.46
	1322	Remb subvention Pont Léproserie	25 997.98	
	1641	EMPRUNTS ET DETTES	14 405.00	13 991.08
040		TRANSFERT ENTRE SECTIONS		62 800.47
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS		44 109.70
	192	MOINS VALUE SUR CESSION		18 690.77
TOTAL DEPENSES			1 110 673.00	633 040.01

- **Abord de l'Eglise** : murs qui s'effondrent, réfection des toilettes publiques et de la verrière du gîte
- **Aménagement Ecole** : subvention demandée comme indiqué précédemment mais si pas de subvention la commune financera quand même une partie des investissements informatiques
- **Création d'un espace archéologique** en partenariat avec le Musée de la Vigne (qui finance les investissements à hauteur de 1.500 €), la commune peut obtenir des subventions à hauteur de 5.500 €, soit un global de 6.000 €, pour financer l'achat de vitrines qui servira à exposer les objets découverts pendant des fouilles de construction de la déviation,
- **Programme Chemin des Grades** : Aménagement de la sortie de ce chemin car il est particulièrement dangereux. Franck Lamat précise que le Syndicat des Eaux souhaite renforcer les conduites et qu'il leur avait demandé de mettre le projet de travaux en attente pour qu'en même temps soit fait l'enfouissement des lignes et revoir cette sortie. En effet, il est difficile de croiser une voiture sortant du chemin si une autre veut y entrer.
- **Avenue de Versailles** : ouverture du programme mais l'investissement serait plutôt en 2021. On a prévu cette somme s'il y a, notamment, des études à réaliser.

Concernant le budget assainissement :

RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L ASSAINISSEMENT 2019							
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats Exercice Antérieur		55 996,51	175 834,35		119 837,84		
Opérations de l'exercice	90 205,68	112 930,10	1 592 783,43	2 405 269,15	1 682 989,11	2 518 199,25	
Résultats de l'exercice		22 724,42		812 485,72		835 210,14	
Totaux de l'exercice	90 205,68	168 926,61	1 768 617,78	2 405 269,15	1 858 823,46	2 574 195,76	
Résultats de clôture		78 720,93		636 651,37		715 372,30	
Restes à réaliser			1 150 390,00	488 930,00	1 150 390,00	488 930,00	
Totaux Cumulés		78 720,93	2 919 007,78	2 894 199,15	2 919 007,78	2 972 920,08	
Résultats Définitifs		78 720,93	24 808,63			53 912,30	

BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT							
DEPENSES		2020	2019	RECETTES		2020	2019
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISATIONS	CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISATIONS
60	Achats et Variation de Stocks	21 450.00	14 419.38	70	Produits de Services	102 385.70	104 590.10
61	Services Extérieurs	17 500.00	12 146.35	70611	Produits de participation	92 005.70	95 759.97
62	Autres Services Extérieurs	4 500.00	2 309.78	706121	Redevance de Modernisation	9 000.00	8 825.91
70	Reversement redev.modernisation réseaux	11 500.00	10 500.74	7068	Autres Produits de gestion	1 380.00	0.00
65	Autres Charges de Gestion	2 600.00	1 047.37	77	Produits exceptionnels		4.22
66	Charges Financières	14 000.00	7 629.93				
67	Charges Exceptionnelles	1 650.00	326.25				
SOUS TOTAL DEPENSES		73 200.00	48 379.80	SOUS TOTAL RECETTES		102 385.70	104 590.10
042	Dotations aux Amortissements	60 000.00	41 825.88	042	Dotations aux Amort. (Subventions)	22 902.00	8 340.00
023	Virement à la Section Investissement	46 000.00		002	Excédent Antérieur Reporté	53 912.30	55 996.51
TOTAL DEPENSES		179 200.00	90 205.68	TOTAL RECETTES		179 200.00	168 926.61

BUDGET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT							
DEPENSES		2020	2019	RECETTES		2020	2019
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISATIONS	CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	REALISATIONS
201502	Station d'épuration	135 160.00	1 488 865.69	201502	Subventions Station d'épuration	483 895.00	749 200.76
20162	Poste de Relevage Res. Bord de l'Allier	0.00	1 000.00	20162	Poste de Relevage Res. Bord de l'Allier	0.00	77 019.27
20163	Poste de Relevage Pont de l'Allier	0.00	1 000.00	20163	Poste de Relevage Pont de l'Allier	0.00	70 601.00
20171	Poste de Relevage Zone Artisanale	0.00	11 490.00	20171	Poste de Relevage Zone Artisanale	0.00	12 836.55
21	Immobilisations Corporelles	15 000.00	0.00				
23	Immobilisations en Cours	42 322.00					
				10	Dotations et fonds divers	24 808.63	2 574.35
16	Emprunts et dettes	1 035 971.00	30 876.40	16	Emprunts et dettes	0.00	1 400 000.00
SOUS TOTAL DEPENSES		1 228 453.00	1 533 232.09	SOUS TOTAL RECETTES		508 703.63	2 312 231.93
040	Dotations aux amortissements	22 902.00	8 340.00	040	Dotations aux Amortissements	60 000.00	41 825.88
001	Déficit Antérieur reporté	0.00	175 834.35	002	Excédent Antérieur Reporté	636 651.37	
041	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	51 211.34	041	TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0.00	51 211.34
				021	Virement de la Section Fonctionnement	46 000.00	
TOTAL DEPENSES		1 251 355.00	1 768 617.78	TOTAL RECETTES		1 251 355.00	2 405 269.15

Roland Chareyron précise que nous devons un jour avoir un débat sur les autres charges de gestion car dans ce compte figure des sommes que finance la commune à la place de privé qui ne s'acquitte pas leur taxe d'assainissement. En effet, quand les familles sont en difficulté, il est compréhensible que la Commune se substitue à eux, mais certains sont de mauvaise foi et ne paient pas volontairement leurs redevances, ces personnes-là doivent être sanctionnées. Nous devons nous prononcer là-dessus ultérieurement.

Aujourd'hui le budget assainissement est difficilement équilibré. La compétence eau assainissement va passer d'ici 3 à 4 ans compétence communautaire. Roland Chareyron, maire de Vieille-Brioude, indique que l'on ne proposera pas d'augmentation de la taxe assainissement pour 2020, mais après 2021 il faudra très certainement revoir notre position. Il faut gérer et anticiper, ne pas proposer une augmentation brutale mais y aller progressivement. Il faut penser à l'avenir, lorsque la compétence eau assainissement sera transférée un lissage de la taxe sera probablement opéré et ce lissage ne sera pas tiré vers le bas, bien au contraire ; c'est pour cela que nous devons anticiper. Il précise également que l'on aura le même problème pour les ordures ménagères.

M. Le Maire indique que pour 2020 il n'y a pas de travaux prévus sur la section assainissement en revanche en 2021 nous devons certainement faire des travaux au niveau des lagunes.

A Chapaveyre suggère de rapidement chiffrer et monter le budget pour pouvoir prétendre à des subventions. Sachant de plus que la Région a fait des économies pendant la période de confinement dû au COVID 19, des projets n'ont pas été réalisés.

R Chareyron indique que cet après-midi, il a fait l'aller-retour de l'Avenue de Versailles avec le Conseil Départemental (INGE 43) pour leur présenter le projet de réfection de cette voie mais aussi des aménagements des abords entrée sud et entrée nord : parking co-voiturage, toilettes, créer une véritable entrée de bourg. Ainsi, INGE 43 est un service du Département qui pourrait accompagner la commune dans la maîtrise d'œuvre du projet et dans ses demandes de subventions. Ce bureau est composé d'experts tels que le CAUE, Paysagiste, Assainissement,... On déposera également un dossier auprès du Conseil Départemental dans le cadre du programme 43-11 mais on pourrait également déposer notre projet auprès de l'agence de l'eau pour la partie assainissement. Les dossiers sont prêts : « c'est parti ». Il serait souhaitable que lorsque l'on entre dans Vieille-Brioude, les automobilistes comprennent qu'ils entrent dans une commune et qu'ils ne sont plus sur une « grande route ».

Vote du budget Commune :

Il est donc procédé au vote : Proposition approuvée à main levée par l'ensemble des membres.

Vote du budget Assainissement :

Il est donc procédé au vote : Proposition approuvée à main levée par l'ensemble des membres.

M. Roland Chareyron, Maire de Vieille Brioude clôture la séance à 21H22.

Le prochain Conseil Municipal sera en principe fin septembre.

La secrétaire de séance : Valérie GAUZY.